

**Extrait de procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 19 juin 2025**

Présidence : Mme Ahimara Buffat

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal n° 80 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour la requalification du Chemin du Stand, la réfection des réseaux dans le quartier « En Plannaz » et pour l'extension du réseau d'eau potable dans le secteur « est » de la Ville;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'accepter le préavis municipal n° 80;
- II. d'accorder le crédit de CHF 3'329'480.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 3'176'600.-;
- IV. d'adopter, sous réserve de l'approbation par le Département compétent, le projet de requalification du Chemin du Stand, soumis à l'enquête publique du 21 février au 21 mars 2025;
- V. d'autoriser la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier, notamment en vue de l'approbation par le Canton;

et prend acte :

- I. de l'amortissement du montant net de CHF 1'887'062.-, correspondant aux investissements des secteurs 71001 « Approvisionnement en eau » et 72000 « Traitement des eaux usées » sur une période de 60 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant le début de l'utilisation de l'immobilisation ;
- II. de l'amortissement du montant net de CHF 1'289'566.- correspondant aux investissements du secteur 61501 « Routes communales - Voirie » sur une période de 40 ans, dès le 1^{er} janvier de l'année suivant le début de l'utilisation de l'immobilisation.

En vertu des articles 160 et suivants de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, cette décision est susceptible de référendum.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par 5 membres du corps électoral constituant le comité, dans les 10 jours suivant l'affichage des décisions du Conseil communal.

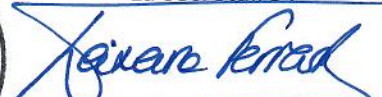
Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :


Ahimara Buffat



La secrétaire :


Karine Teixeira Ferreira